SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 JUILLET 2019

Présences :

Monsieur	François Dubeau	Poste #1
Monsieur	Pierre Tardif	Poste #2
Monsieur	Francis Lacelle	Poste #3
Monsieur	Gilles Sénécal	Poste #4
Monsieur	Richard Gilbert	Poste #5
Monsieur	Louis-David Coutu	Poste #6

Absences :

Monsieur	Réjean Gouin	Maire

1. *Ouverture et constat du quorum*

M Richard Gilbert, Maire suppléant, déclare l'assemblée ouverte à 19 h.

2. *Adoption de l'ordre du jour*

0204-2019

Proposé par : Louis-David Coutu
Appuyé par : Francis Lacelle

QUE le conseil municipal de Saint-Michel-des-Saints adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3. *Période de questions*

4. *Greffe*

4.1. Adoption des procès-verbaux

Adoption des procès-verbaux des séances :

0205-2019

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : Gilles Sénécal

4.1.1. Séance régulière du 17 juin 2019.

Adopté à l'unanimité.

4.2. Dépôt bordereau de correspondance

MUNICIPALITÉ
SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

DATE	DE	À	DESCRIPTION
19-06-2019	Ministère de la santé et des services sociaux	Directeur général	Invitation à participer aux journées du bruit environnemental. (Palais des congrès)
20-06-2019	Ministère de l'environnement	Municipalité	Programme pour informer la population de la qualité bactériologique des eaux.
21-06-2019	MAMH	Maire	TECQ 2019-2023
21-06-2019	MMQ	Conseil	Schémas de couverture de risques en sécurité incendie. 2020, vérification d'un schéma avant le renouvellement.
21-06-2019	SGF Consultants en cannabis	Directeur général	Zonage – 521 rue Lasalle
27-06-2019	Réseau des femmes élues de Lanaudière	Conseil	Invitation financière de soutiens.
02-07-2019	Suzelle Paquette, Assistance et indemnisation	Municipalité	Possibilité d'engagement de responsabilité.
03-07-2019	Patrick Trahan Rally Taureau	Directeur général	Demande de subvention (forme de publicité) et demande d'autorisation.
04-07-2019	Ministère de la sécurité publique	Directeur général	Transmission des déclarations des incendies
04-07-2019	Ministère de la sécurité publique	Directeur général	Aide-mémoire consacré à la gestion des colis suspect.
04-07-2019	DCA Comptable	Directeur général	Offre de services pour l'analyse de l'admissibilité des travaux effectués pour la TECQ (seuil et travaux prioritaires (2014-2018))
05-07-2019	JEHM	Municipalité	Tournoi de golf

5. ***Trésorerie***

5.1. APPROBATION DES DÉPENSES :

0206-2019

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : François Dubeau

D'approuver les déboursés, les salaires, les paiements automatiques et les comptes à payer suivants :

5.1.1.	Déboursés	87 923.90 $
5.1.2.	Salaires	129 539.94 $
5.1.3.	Paiement automatiques	489 092.04 $
5.1.4.	Comptes à payer	156 872.68 $

Représenté par les chèques #18818 à #18936.

Adopté à l'unanimité.

MUNICIPALITÉ
SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

5.2. Myriophylle à épis – Offre de services

0207-2019

ATTENDU QUE, la CARA (Corporation de l'Aménagement de la Rivière L'Assomption) a trouvé des traces de Myriophylle à épis lors d'une formation sur les plantes exotiques envahissantes ;

ATTENDU QUE, le fragment a été recueilli près de la descente de bateau (proche du 199, chemin du Lac-Taureau) 46.692979, -73.910594 ;

ATTENDU QU'il est possible d'observer entre 15 et 17 paires de folioles, des ramifications ;

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu de faire un appel d'offres sur invitation et d'appliquer la dépense au compte G/L prévu à cet effet (vignettes), afin de couvrir les éléments suivants :

- Répertaurier la présence de Miriophylle à épis sur le Lac Taureau (2019);
- Procéder à la caractérisation de la plante envahissante ainsi qu'à l'inventaire du problème (2019) ;
- Élaborer un plan d'action pour 2020 ;

Adopté à l'unanimité.

5.3. WIFI Camping – Offre de services

0208-2019

Proposé par : Louis-David Coutu
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'accepter l'offre de Satelcom Internet, afin que les usagers du camping municipal bénéficient d'une connexion par fibre optique, au coût de 6 090 $ plus taxes et d'appliquer la dépense au compte G/L 0270190526.

Adopté à l'unanimité.

5.4. Tournoi de golf - JEHM

0209-2019

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu d'acheter un « foursome » pour le tournoi de golf Jeunes Entrepreneurs Haute-Matawinie (JEHM) au coût de 300 $. Les profits serviront à financer leurs activités entrepreneuriales.

Adopté à l'unanimité.

6- Direction et Ressources humaines

7- Urbanisme & développement économique

7.1. Dépôt du rapport mensuel

Dépôt du rapport mensuel d'émission de permis et certificats.

7.2. Demande de permis de construction – Lot 6 286 641

0210-2019

ATTENDU QU'une demande de permis de construction (PIIA) d'une habitation pour une propriété située sur le chemin des Érables, plus précisément sur le lot 6 286 641 a été demandée ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la règlementation en vigueur ;

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu d'accepter la demande de permis de construction (PIIA) d'une habitation pour la propriété située sur le chemin des Érables, plus précisément sur le lot 6 286 641, tel que recommandé par le CCU (41 CCU 2019).

Adopté à l'unanimité.

7.3. Matricule 7271-87-6258 – Demande de dérogation mineure

0211-2019

ATTENDU QUE La demande concerne la hauteur du garage qui serait supérieure à 5 mètres (16.4 pieds), soit 6.40 mètres (21 pieds), ce qui contrevient à l'article 6.3.2-2 du règlement de zonage # 320-1992.

ATTENDU QUE La propriété est située dans le périmètre urbain et la règlementation stipule qu'un bâtiment accessoire ne peut avoir plus de 5 mètres (16.4 pieds) de hauteur.

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située à la limite du périmètre urbain ;

CONSIDÉRANT QUE le garage ne nuirait pas aux voisins ;

CONSIDÉRANT QUE la hauteur du bâtiment ne dépassera pas celle de l'habitation ;

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'approuver la recommandation du CCU (46 CCU 2019) et d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 10 rue Vic (matricule 7271-87-6258).

Adopté à l'unanimité.

7.4. Matricule 7273-61-3481 – Demande de dérogation mineure

0212-2019

ATTENDU QUE La demande concerne la construction d'un bâtiment accessoire à 2.25 mètres (7.38 pieds) et 3.14 mètres (10.30 pieds) de la limite de propriété avant (chemin du Rocher) au lieu de 15 mètres (50 pieds), ce qui contrevient à l'article 6.3.2-3) du règlement de zonage # 320-1992 ;

ATTENDU QUE la demande concerne également la construction du bâtiment accessoire à 6 mètres (19.69 pieds) de la limite de propriété latérale droite au lieu de 10 mètres (±33 pieds), ce qui contrevient à l'article 16.2.3 du règlement sur les PIIA # 400-1998 ;

ATTENDU QUE les demandeurs aimeraient construire un garage à cet endroit car il est difficile, voire impossible de le construire ailleurs, dû à la présence de l'installation septique et du puits ;

ATTENDU QU'en mai 2018, en analysant le plan présenté dans la demande ainsi que suite à une visite sur les lieux, la municipalité a constaté que les distances fournies entre le bâtiment projeté et la limite de propriété avant (chemin du Rocher) ne semblaient pas bonnes. Les demandeurs ont remesuré la situation et suggéraient que le bâtiment accessoire soit à 3.95 mètres (12.96 pieds) et 4.50 mètres (14.76 pieds) de la limite de propriété avant (chemin du Rocher).

CONSIDÉRANT QUE suite à la demande du conseil municipal, les demandeurs ont fait faire un plan projet d'implantation par un arpenteur géomètre et que le garage serait à

2.25m et 3.14m du chemin du Rocher et non à 3.95 mètres (12.96 pieds) et 4.50 mètres (14.76 pieds) du chemin du Rocher, comme le pensait les propriétaires.

CONSIDÉRANT QU'il est impossible de construire le bâtiment ailleurs sur le terrain ;

CONSIDÉRANT QUE le chemin du Rocher est un chemin privé, desservant 3 terrains, se terminant en cul de sac, avec très peu de circulation ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment ne nuira pas au voisin, car son habitation est construite du côté opposé au terrain ;

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 100 chemin du Rocher (matricule 7273-61-3481), tel que recommandé par le CCU (47 CCU 2019).

Adopté à l'unanimité.

7.5. Matricule 7681-99-8644, zone Va-4 – Demande de permis de construction

0213-2019

ATTENDU QUE la demande de permis de construction (PIIA) concerne une habitation pour une propriété située au 20 chemin des Frênes **;**

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la règlementation en vigueur ;

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'accepter la demande de permis de construction (PIIA) d'une habitation pour une propriété située au 20 chemin des Frênes (matricule 7681-99-8644, zone Va-4), tel que recommandé par le CCU (48 CCU 2019).

Adopté à l'unanimité.

7.6. Matricule 7374-57-7392, zone Va-2– Demande de permis d'agrandissement

0214-2019

ATTENDU QUE la demande concerne un permis d'agrandissement (PIIA) d'une habitation pour une propriété située au 70 chemin des Castors (matricule 7374-57-7392, zone Va-2) ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation en vigueur ;

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'accepter la demande de permis d'agrandissement (PIIA) d'une habitation pour une propriété située au 70, chemin des Castors (matricule 7374-57-7392, zone Va-2), tel que recommandé par le CCU (49 CCU 2019).

Adopté à l'unanimité.

7.7. Matricule 7474-10-7571, zone Va-2 – Demande de permis d'agrandissement

0215-2019

ATTENDU QUE la demande concerne un permis d'agrandissement (PIIA) d'une habitation pour la propriété située au 490 chemin Ferland ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la règlementation en vigueur ;

Proposé par : Louis-David Coutu
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'accepter la demande de permis d'agrandissement (PIIA) d'une habitation pour une propriété située au 490 chemin Ferland, tel que recommandé par le CCU (50 CCU 2019).

Adopté à l'unanimité

7.8. Matricule 7880-24-1660, zone Va-4 – Demande de permis d'aménagement de terrain

0216-2019

ATTENDU QUE la demande concerne un permis d'aménagement de terrain (PIIA) pour la propriété située au 31 chemin des Érables ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la règlementation en vigueur ;

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu d'accepter la demande de permis d'aménagement de terrain (PIIA) pour la propriété située au 31 chemin des Érables, tel que recommandé par le CCU (51 CCU 2019).

Adopté à l'unanimité

7.9. Matricule 7270-90-8253 - Plan d'aménagement et clôture

0217-2019

ATTENDU QUE le CCU a pris connaissance du projet aménagement du terrain et du projet de clôture pour la propriété de Location Haute Matawinie Inc. située sur la rue Léger ;

ATTENDU QUE la résolution 1227-2018 exigeait que le plan d'aménagement et la clôture soient acceptés par le Conseil Municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la règlementation aux attentes de la municipalité.

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'accepter le plan d'aménagement du terrain et du projet de Clôture pour la propriété de Location Haute Matawinie Inc., située sur la rue Léger.

Adopté à l'unanimité

8. Avis de motion :

8.1. Modification du règlement d'emprunt 618-2017

0218-2019

M. Francis Lacelle donne avis de motion de l'adoption et de la présentation, prochainement, du règlement 650-2019.

L'avis de motion est par les présentes donné par M. Lacelle, qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, d'une modification au règlement 618-2017 en majorant l'emprunt.

9. Adoption de projets de règlements :

9.1. Règlement 647-2019

0219-2019

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Pierre Tardif

Il est résolu d'adopter le projet de règlement 647-2019 (disposition de la Loi sur les cités et villes). La lecture dudit projet de règlement a été dispensée.

Adopté à l'unanimité

9.2. Règlement 648-2019

0220-2019

Proposé par : Louis-David Coutu
Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu d'adopter le projet de règlement 648-2019 (Règlement établissant la politique de gestion contractuelle). La lecture dudit projet de règlement a été dispensée.

Adopté à l'unanimité

9.3. Règlement 649-2019

0221-2019

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'adopter le projet de règlement 649-2019 (Règlement de tarification du service de combat des incendies pour les interventions dans le cadre d'incendie d'automobile des non-résidents). La lecture dudit projet de règlement a été dispensée.

Adopté à l'unanimité

10. ***Loisirs & Parcs***

10.1. Journalier camping – Embauche (Classe 2)

0222-2019

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu d'approuver l'embauche de Brian James Lee au poste de journalier camping classe 2, selon les dispositions de la convention collective.

Adoptée à l'unanimité.

11. Hygiène du Milieu & environnement

11.1 Écocentre – Territoires non organisés

0223-2019

ATTENDU QUE la municipalité en est venue à une entente avec la MRC de Matawinie afin de donner accès (services payants) à l'Écocentre municipal le 2 septembre 2019.

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu de mandater M. Sébastien Gariépy, directeur général / secrétaire trésorier et M. Réjean Gouin, maire, à signer l'entente de services ponctuels.

Adoptée à l'unanimité.

12. Travaux publics

12.1. Réfection du réseau routier 2019 – Programme d'aide à la voirie locale

0224-2019

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu de confirmer les travaux de réfection (ponceaux, signalisation et / ou pavage) suivants :

	Quantité	Prix unitaire	Coût estimé	Description
Concassé MG-20	9 600 t/m	11 $	105 600 $	Chemins : Lac de la Dame, Lamarche, Ferland et Matawin E
Reprofilage fossés	3 450 M	3.42 $/m	11 800 $	Chemins : Lac de la Dame, Beaudry, Martin et Ghislain

D'autoriser la direction générale à déposer une demande d'aide financière au Ministère des transports et au député de Berthier, Mme Caroline Proulx pour un montant de 100 000 $ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale pour l'année 2019.

Adoptée à l'unanimité.

12.2. Démarche MADA – Mandataire

0225-2019

CONSIDÉRANT QUE le programme Municipalités amies des aînés (MADA) est une démarche favorisant le vieillissement actif, important pour l'économie locale et régionale ;

CONSIDÉRANT l'adhésion de la MRC de Matawinie et de toutes ses municipalités, à la démarche MADA depuis 2014 ;

CONSIDÉRANT l'absence de ressources disponibles pour suivre et actualiser les actions destinées aux aînés ;

CONSIDÉRANT QU'aucune contribution financière n'est demandée à la municipalité ;

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu que la municipalité de Saint-Michel-des-Saints participe de façon collective au Programme de soutien à la démarche MADA dont les travaux seront réalisés sous la coordination de la MRC de Matawinie et désigne monsieur François Dubeau, comme élu responsable du dossier « Aînés » pour la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

12.3. Travaux publics - Responsables projets spéciaux

0226-2019

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Pierre Tardif

Il est résolu d'embaucher M. Roger St-George et M. Jean Brulé responsables supervision des travaux spéciaux (travaux publics), poste cadre aux conditions suivantes :

Monsieur Jean Brulé	
Salaire horaire	25 $ / heure
Kilométrage	0.5275 / km
Durée du mandat	25 juin 2019 au 1 octobre 2019
Heures par semaine	6 semaines @ 40 heures / semaine
Tous les coûts seront appliqués aux règlements d'emprunts au pro rata	

Monsieur Roger St-George	
Salaire horaire	25 $ / heure
Kilométrage	0.5275 / km
Durée du mandat	25 juin 2019 au 1 octobre 2019
Heures par semaine	20 jours @ 9 heures / jour
Tous les coûts seront appliqués aux règlements d'emprunts au pro rata	

Les projets sont les suivants :

Travaux de pulvérisation, chargement et pavage des rues suivantes :

- Chemin des Aulnaies ;
- Chemin Lac à la truite ;
- Chemin Beaulac et Ferland ;
- Chemin Baie-du-Milieu ;
- Stationnement, asphalte à l'Hôtel de ville

Responsabilités respectives :

Roger St-Georges
- Supervise les travaux exécutés par les employés ainsi que ceux effectués par les sous contractants pour son secteur d'activités. Assure l'exécution des travaux dans les délais prévus et selon les méthodes et normes de sécurité et environnementales en vigueur.

Jean Brulé
- Planification hebdomadaire, supervision et contrôle des travaux requis pour projets spéciaux ;
- Répartition du travail en fonction des priorités ;
- Organise journalièrement les réunions de production avec les employés et la direction.

Adoptée à l'unanimité.

13. Sécurité Publique

13.1. Pompier volontaire Jr. – Embauche

0227-2019

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu d'embaucher M. Alix Bilodeau en qualité d'apprenti pompier volontaire junior, au taux horaire de 12,87 $ / h.

Adopté à l'unanimité

14. Administration

14.1. Mesure d'urgence – Maire remplaçant et coordonnateur

0228-2019

ATTENDU QUE la municipalité doit nommer un maire suppléant ainsi qu'un coordonnateur général, lors de mesure d'urgence ;

ATTENDU QUE les responsabilités et obligations sont celles énumérées dans le plan d'urgence pour la sécurité civile.

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu d'autorisé M. Richard Gilbert à agir en qualité de maire suppléant lors de situation d'urgence et le directeur général en qualité de coordonnateur général.

Adopté à l'unanimité

14.2. Matricule 7370-19-1412-01-1512 – Offre d'achat

0229-2019

ATTENDU QUE la municipalité est propriétaire d'une unité condominium au 151 rue Camille #2 ;

ATTENDU QUE la municipalité offre le condominium gratuitement au CLSC de Saint-Michel-des-Saints afin de préserver la présence de médecins sur notre territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre d'achat de la part de Daniel Frank;

CONSIDÉRANT QUE les deux parties en sont venues à une entente.

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu d'accepter l'offre d'achat au montant de 75 000 $ et d'autoriser Réjean Gouin, maire et Sébastien Gariépy, directeur général / secrétaire trésorier, à signer pour et au nom de la municipalité afin de donner plein effet à la présente résolution. Le tout, conditionnel aux modalités suivantes :

- L'acheteur (Daniel Frank) s'engage à fournir un bail à la municipalité pour le logement (4 1/2) meublé, situé au 151 rue Camille #2, pour une période de cinq (5) ans à partir de la date de signature de l'acte de vente. La municipalité s'engage à couvrir les frais d'électricité, chauffage, services télé et internet, ménage et assurances locataires.

- Le coût du loyer à la signature est de 550 $ avec une majoration de 1.25 % annuellement. De plus, lors de la signature du bail, une protection doit être incluse pour tout renouvellement et annulation ;

- L'acheteur devra retirer toutes hypothèques légales et/ou procédures légales contre la municipalité de Saint-Michel-des-Saints avant la signature de l'acte notarié ;

- L'acheteur devra annuler toute dette (réelle ou non) de la municipalité envers le Syndic des propriétaires du 151 rue Camille avant la signature de l'acte notarié ;

- La vente se fait sans garantie légale ;

- Tous les frais reliés à cette transaction sont aux frais de l'acheteur ;

- L'acheteur devra s'acquitter des frais d'entretien des aires commune, du déneigement, du terrassement et autres frais inhérents aux aires communes ;

- L'achat est conditionnel à l'achat des trois autres unités.

Adopté à l'unanimité

14.3. Délégation – Maire suppléant

0230-2019

Proposé par : Louis-David Coutu
Appuyé par : Pierre Tardif

Il est résolu de mandater M. Richard Gilbert (maire suppléant) à participer aux rencontres du CA et CE de la Société de Développement Des Parcs Régionaux de la Matawinie (SDPRM).

Adopté à l'unanimité

<u>Période de questions</u>

15. <u>Levée de l'assemblée</u>

0231-2019

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : Louis-David Coutu

La séance est levée à : 20 h 49

Adopté à l'unanimité.

_____	_____
Réjean Gouin	Sébastien Gariépy
Maire	Directeur général / secrétaire trésorier

MUNICIPALITÉ
SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

MUNICIPALITÉ

SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

MUNICIPALITÉ

SAINT-MICHEL-DES-SAINTS